SASU AB SERVICES AGRI

Société par action simplifiée unipersonnelle

Au capital de 1 000.00 €

Siège Social : 2333 Route de Vergne 47150 MONFLANQUIN

ACTE DE NOMINATION DE PRESIDENT

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE 19 MARS

Le soussigné,

Monsieur BRIFFEILLE Alain, né le 4 janvier 1968 à VILLENEUVE-SUR-LOT (Lot-et-Garonne), demeurant à 2341 Route de Vergne 47150 MONFLANQUIN, époux de Madame BARBERIN Murielle, née le 12 mai 1969 à LA REOLE (Gironde), mariés tous deux sous le régime de la séparation de biens, de nationalité française, se désigne Président de la SASU AB SERVICES AGRI, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes à l'issue de la signature des statuts de la société, en qualité de premier dirigeant de la société, conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts.

I – Nomination du Président :

Le soussigné se nomme en qualité de gérant de la société SASU AB SERVICES AGRI, comme suit :

Monsieur BRIFFEILLE Alain, demeurant à l'adresse 2341 Route de Vergne 47150 MONFLANQUIN, pour une durée indéterminée, qui n'entrera effectivement en fonction qu'à partir du jour où la société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés, et qui déclare accepter les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées.

Il affirme n'exercer aucune autre fonction, et n'être frappé d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

II – Pouvoirs du Président :

Dans ses rapports avec les tiers, le dirigeant engage la société par les actes entrant dans l'objet social.

Le dirigeant est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en vue de la réalisation de l'objet social.

Dans les rapports internes, le dirigeant peut accomplir tous les actes de gestion que demande l'intérêt du groupement.

III – Rémunération du Président :

Monsieur BRIFFEILLE Alain percevra une rémunération pour l'exercice de ses fonctions.

Il aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacements, sur justificatif.

La rémunération du gérant sera fixée à l'occasion d'une assemblée générale ultérieure.

Fait à Boé, le 19 mars 2025

Signature de l'actionnaire unique

En autant d'originaux que nécessaire pour le dépôt d'un exemplaire au siège social et l'exécution des diverses formalités légales

Signature de l'actionnaire unique :

Monsieur BRIFFEILLE Alain, précédée de la mention manuscrite

« Certifie conforme et bon pour acceptation des fonctions de Président »

Certifié conforme et bon pour acceptation des fonctions de président